

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
valent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal

du Lot

se paient d'avance

annonces... 25 c la lig

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

MM. Laffite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés

à Paris de recevoir les annon-

ces pour le Journal du Lot.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 24 Septembre 1872.

Versailles, 21 septembre.

D'après les avis de Berlin, l'arrestation de M. Edmond About aurait été le résultat d'un excès de zèle d'un agent subalterne.

Quoiqu'il en soit, l'ordre de mise en liberté a été donné hier, et M. Edmond About a dû, probablement, quitter aujourd'hui Strasbourg pour revenir à Paris.

Le conseil des ministres n'a pas encore arrêté la date des élections complémentaires; mais il est probable qu'elles auront lieu dans le courant d'octobre.

Vous savez qu'il est sérieusement question d'un projet tendant à conférer la vice-présidence éventuelle de la République au président de l'Assemblée nationale.

Le cabinet du ministre des affaires étrangères est depuis hier soir, transféré provisoirement à Paris.

Le banquet du 22 septembre à Chambéry, ayant, par suite de la publicité faite par ses promoteurs, pris le caractère d'un banquet public, a été interdit par le préfet de la Savoie.

Revue des Journaux

Patrie.

Après son séjour à Trouville et avant son départ pour le palais de Fontainebleau. M. Thiers a voulu passer quelques jours au palais de l'Élysée.

des incartades d'été de la Saint-Martin et des caprices de vieillards glorieux, dans le bon vieux sens du mot.

Malheureusement il n'en est pas ainsi, et M. Thiers, depuis la dernière séparation de l'Assemblée nationale, nous a donné bien d'autres et de plus graves sujets de plainte.

La République conservatrice, qui vient de « rentrer à Paris, au véritable siège du gouvernement, » en sera chassée comme elle l'a été au mois de mars 1871.

Paris-Journal.

La lettre de M. Casimir Périer, cette profession de foi républicaine du châtelain de Vizille, récemment honoré en un autre de ses châteaux, à Pont-sur-Seine, de la visite de M. le comte et de Mme la comtesse de Paris.

Le républicain conservateur est un déclassé, tout comme le prêtre marié. On ne saurait pas plus s'arrêter à la messe ou au confessionnal de M. Loysen, mari de Mme Loysen et père des enfants Loysen, qu'à la république de MM. Casimir Périer, Laboulaye et consorts.

puisque M. Thiers, grâce au ciel, est plus vert que jamais, et puisque l'Assemblée vit encore, n'en déplaise à ses docteurs Tant-Pis.

Après, il faudra tomber et mourir pour la République et par la République, si la France a décidément renié la monarchie.

La République modérée n'est qu'une station : dix minutes ou deux années d'arrêt, peu importe; on a pris un billet, dès qu'on est en République, pour la radicale et la sociale.

Figaro.

La lettre de M. Carayon-Latour, arrivant au milieu d'une sorte de découragement et d'affaiblissement du parti conservateur monarchiste, peut lui être le signal du réveil.

Gazette de France.

Les républicains ont déjà banqueté. Dimanche dernier, la vraie, la pure démocratie du Rhône s'est rassemblée à Irigny, près Lyon.

Les citoyens Carle, Millaud et Ordinaire, présidaient ce qu'ils ont appelé « le meeting. »

C'est, nous le croyons, le prélude des banquets du 22 septembre. Mais nous osons le dire, sans être dans le secret des radicaux, ni M. Gambetta à Chambéry, ni M. Esquiros à l'Arbresle.

Le citoyen Millaud et le citoyen Ordinaire ont été chargés d'exposer le programme radical. Le citoyen Carle s'est borné à féliciter le meeting de ce que, lui, président du conseil général du Rhône, avait daigné se rendre à l'invitation de M. Pierron.

M. Millaud a exposé les détails du programme. M. Ordinaire a parlé en général.

Voici la conclusion du discours du citoyen Millaud :

« Reste donc la République, » dit le citoyen Millaud, après avoir passé en revue les diverses monarchies. « Son avenir dépend de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque. »

Qu'avons-nous jamais dit autre chose ? Oui, nous le répétons, l'instruction laïque assure seule l'avenir de la République; on veut les écoles laïques pour apprendre aux enfants que selon l'expression de M. Mie, le droit au fusil est supérieur au suffrage universel.

Les écoles congréganistes n'enseignent jamais ces doctrines qui disposent les esprits à la tyrannie autant qu'à la servitude. Voilà pourquoi les républicains essayent de les ruiner, de les « vider » par tous les moyens.

Journal des Débats

Ce n'est pas nous qui ferons obstacle aux tentatives de fusion. Nous vivons dans des jours si troublés, que la France, à notre avis, ne saurait avoir trop de refuges pour la recevoir

et d'en-tous-cas pour la couvrir. La foudre part de tous les coins du ciel et nous manquons de paratonnerre qui puisse préserver des coups du hasard les gouvernements successifs auxquels nous demandons un abri.

Nous sommes en pleine moisson de royales harangues. A Vienne, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie vient de prononcer un discours qui, sur un point au moins, présente quelque analogie avec celui du roi des Pays-Bas.

L'arrestation inexplicable et jusqu'à présent inexplicable de notre confrère Edmond About fait évidemment partie d'un système. L'Allemagne ne demande qu'à nous pousser à bout.

Elle nous en veut de la payer si vite. Elle nous en veut de n'être pas morts. Elle nous en veut, nous les vaincus, de tenir plus de place qu'elle dans le monde, quand c'est elle qui est victorieuse. Tenons-nous bien ! c'est maintenant le vrai moment psychologique.

INFORMATIONS

On lit dans le Figaro :

« Mgr Dupanloup est en ce moment au château de Menthon, près d'Annecy. L'éminent évêque est très-souffrant, et il n'a pu venir présider la retraite ecclésiastique qui a eu lieu, cette semaine à Orléans.

« Il a écrit, à cette occasion, une lettre aux prêtres rassemblés, dans laquelle il leur fait part de ses regrets de ne pas se trouver au milieu d'eux. Si sa santé compromise, dit-il, ne s'améliore pas, Mgr Dupanloup se verra dans la nécessité de se démettre de ses fonctions de député, de tout quitter.

« Cette lettre a causé dans le clergé d'Orléans une pénible impression. »

La Gazette du Midi, nous apporte le texte du très-remarquable discours prononcé par M. de Barthélemy devant le conseil général des Bouches-du-Rhône pour la défense de l'enseignement religieux.

Après avoir analysé les vœux des radicaux, M. de Barthélemy a continué en ces termes :

« A nos yeux, c'est à une désorganisation morale et peut-être même sociale que l'on aboutirait si ces principes étaient poussés à l'extrême par l'esprit de parti. L'Académie française a rendu un éclatant hommage aux vertus, à l'héroïsme et au courage des Frères pendant la dernière guerre. Leur enseignement, complètement étranger à la politique, se borne à faire des enfants chrétiens, obéissants et laborieux, sachant lire, écrire et compter. Quant à moi, je trouve dans ce mode d'éducation le soutien, et non la ruine d'un Etat, qu'elle qu'en soit la forme. Je suis pour la profusion de l'instruction, mais la science primaire ne suffit pas pour faire l'honnête citoyen.

Ne savaient-ils ni lire ni écrire ces hommes qui ont, tout bouleversé Paris, offert à nos ennemis le spectacle hideux de la guerre civile au milieu des troupes étrangères, et fait couler le sang le plus pur, celui de la magistrature uni à celui du clergé ? Ne disait-on pas dans un rapport fameux qu'un certain nombre d'ouvriers instruits et éclairés avaient combattu parmi les fédérés ? Ne savaient-ils ni lire ni écrire ces hommes qui, suivant, heureusement de très-loin, l'exemple de la capitale, ont fait sous vos yeux le siège de cette préfecture où se trouvait le plus débonnaire des préfets ? Y avait-il parmi eux un seul de ces êtres pleins de ces superstitions que, d'après le rapport, nous devons si énergiquement combattre ? Il n'y en avait point. A quoi sert-il de faire, soit directement, soit indirectement, la guerre à la religion ? Que mettez-vous à sa place ? Mais nous ne la faisons pas, dites-vous. Nous voulons simplement la séparation des Eglises et de l'Etat, nous voulons l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque dans les classes où il ne soit pas question de religion, et de Dieu par conséquent.

« Selon moi, messieurs, il n'y a point d'Etat sans Dieu et sans religion. Les est un quid ligat, il faut des règlements, il faut des mœurs pour diriger et conduire les enfants loin du vice. Le projet de loi est conçu dans ces idées. Aussi l'attaquez-vous comme la loi de 1850. Qu'a-t-elle donc produit, cette loi ? Elle a donné à St-Cyr et à l'Ecole polytechnique les meilleurs et le plus grand nombre de leurs élèves. La statistique annuelle et officielle de ces établissements de l'Etat l'atteste hautement.

Elle a produit ces jeunes gens admirables qui, au milieu de nos récents désastres, ont versé leur sang généreux et maintenu l'honneur militaire de la France sur tous les champs de bataille. Comptez-vous parmi eux un seul insoumis ?

Supportons-nous tous, messieurs, et aidons-nous mutuellement, au lieu de discuter sans cesse sur des sujets pareils, qui devraient toujours être indiscutables.

Le Vendéen a reçu de l'évêché de Luçon la note suivante, qui édifiera le public sur la valeur des compères de M. Loysen Hyacinthe :

« Dans une lettre datée de Genève, le 9 septembre 1872, lettre publiée par l'Opinion nationale et reproduite par divers journaux, entre autres le Phare de la Loire, M. l'abbé Guicheteau et M. l'abbé Renaud déclarent que, à l'exemple du P. Hyacinthe, ils viennent demander le bonheur au mariage ; ils ajoutent qu'ils préfèrent briser leur avenir.

« Nous ne répondons que par des faits :

M. François Guicheteau est prêtre, mais il s'est fait prêtre de l'Eglise française, de Châtel, en 1832, et est allé se marier en Angleterre, vers la même époque.

Depuis ce temps, il vit en laïque et a exercé la médecine.

M. Jules Renaud est prêtre aussi, mais, depuis plus d'un an, il a quitté la France pour se faire protestant et se marier à Genève.

L'un et l'autre ont si peu suivi l'exemple de l'ex-père Hyacinthe, qu'ils l'ont devancé.

On voit par là :

1° Comment ces messieurs, qui n'exercent pas le saint ministère, ont brisé leur avenir ;

2° Quelle belle occasion ils ont perdue de garder un silence prudent ;

3° Combien de semblables recrues font honneur à l'ex-Père Hyacinthe et à sa cause.

Le Bien public a publié un article extrêmement ferme contre l'amnistie. Cet article n'est pas signé. On est disposé à croire que cet article a une origine gouvernementale.

On remarque que le conseil général de la Charente, dont M. Dufaure est président, n'a pas envoyé d'adresse à M. le président de la République. Faut-il en conclure que M. le ministre de la justice désapprouverait les manifestations irrégulières des conseils généraux ?

Le New York-Woold publie la notice suivante sur M^{me} Merriman, que vient d'épouser le P. Hyacinthe :

« M^{me} Emilie J. Merriman, qui vient de se marier à Londres, avec le P. Hyacinthe, est fort connue d'un grand nombre de nos concitoyens de la ville de New-York comme une dame dont la vie a été fort accidentée. Elle se sépara d'avec son mari peu d'années avant sa mort, vendit une petite maison et une couple de terrains qu'elle possédait à Brooklyn, et partit avec sa fille pour un voyage à l'étranger, en qualité d'agente pour une maison brevetée de corsets et en tâchant d'avoir une correspondance de journaux.

« Nous ne savons si elle réussit à obtenir ce second genre d'emploi, mais ce que nous pouvons dire, c'est qu'elle publia plusieurs correspondances dans une revue de modes de New-York. L'une de ces correspondances était consacrée aux toilettes en général et en particulier à celles de la cour des Tuileries en 1865, et notamment des toilettes que portait alors l'impératrice des Français, qu'elle trouvait ravissante de grâce et de bon goût.

« M^{me} Merriman eut l'occasion de se convertir au catholicisme romain pendant son voyage. Après la mort de son mari, elle revint à New-York pour se faire prier du montant de l'assurance sur la vie qu'avait prise M. Merriman et dont elle avait continué à payer la prime lorsqu'elle était à l'étranger. Pendant son séjour ici, elle se reconvertit au protestantisme par l'entremise du révérend Joseph Thompson de l'Eglise du Tabernacle. Bref elle repartit de New-York pour Paris, où le Père Hyacinthe la convertit de nouveau au catholicisme romain et fut converti lui-même par elle au mariage.

Chronique locale

et méridionale.

Il y a quelques jours, à l'occasion du tirage au sort, des désordres sans importance se sont produits à Castelfranc, entre jeunes gens qui, suivant l'habitude traditionnelle de cette commune, avaient dîné ensemble et avaient invité à leur petit festin l'adjoint M. Bonafous-Murat (Achille).

Après cette fête de famille qui s'était passée le plus paisiblement du monde, et alors que M. Bonafous-Murat s'était retiré, une dispute s'est engagée entre quelques jeunes gens. De quel côté a été la provocation ? Cela importe peu. La dispute n'a eu aucune gravité. Mais les passions politiques ne se sont pas tenues pour satisfaites, et quelques dénominations anonymes, si fort en usage parmi les démocrates qui se traitent communément de policiers et de mouchards, sont arrivées à l'adresse du commissaire de police spécial de Luzech ; car il faut bien le dire, le canton de Luzech si calme, si laborieux, si connu par ses populations bienveillantes et honnêtes, a été gratifié d'un commissaire de police spécial !!!

Une instruction a été faite par le commissaire, qui s'est installé pendant plusieurs jours à Castelfranc. En même temps, M. Bonafous-Murat a été suspendu pour deux mois de ses fonctions, par arrêté de M. le secrétaire général Boudet, remplaçant le Préfet, absent.

Le maire, froissé de l'intervention et de l'attitude du commissaire, ainsi que de la mesure prise contre M. Bonafous-Murat avant que l'instruction fût faite, et que M. Bonafous-Murat eût été entendu, l'honorable M. Emile Béral, a donné sa démission.

Voilà donc une commune privée de ses autorités municipales parce qu'on a grossi un fait insignifiant par lui-même. Une enquête judiciaire était devenue indispensable, à la suite des délations démocratiques accueillies avec empressement par la police cantonale. Nous nous félicitons que cette enquête ait lieu, et nous ne doutons pas qu'elle sera dirigée avec une scrupuleuse impartialité. Mais si les esprits sont troublés, si la commune de Castelfranc est condamnée à une agitation fâcheuse à tous les points de vue, il est incontestable que la faute en est à ce parti turbulent, qui, d'un bout à l'autre du département du Lot, essaye de remplacer l'incapacité et le petit nombre de ses adhérents par une audace à toute épreuve, et par l'emploi des moyens les plus honteux.

Du reste, pourquoi nous plaindre ? Certaines gens ont l'habileté étrange d'obtenir le résultat contraire à celui qu'ils cherchent. Chaque instituteur déplacé, chaque gendarme renvoyé, chaque valet de ville destitué, chaque expert des tabacs révoqué, chaque cantonnier admonesté, chaque concierge de mairie expulsé, chaque facteur menacé, chaque maire ou adjoint dépossédé, toutes ces victimes, la plupart pauvres et ruinées par la persécution, sont une cause incessante d'extension et de force pour la cause conservatrice dans le département du Lot.

M. François Dufour vient de donner sa démission de conseiller de préfecture de Tarn-et-Garonne.

M. Pélissié, conseiller de préfecture du Lot, est nommé conseiller de préfecture de Lot-et-Garonne.

M. Boudousquié, ancien secrétaire général, est nommé conseiller de Préfecture en remplacement de M. Pélissié.

On nous écrit de Gramat :

Notre ville a vu, hier, s'éteindre une bien belle existence. M^{me} Bouzon de Lacomté est morte dans sa 84^e année, munie des sacrements de l'Eglise. Née riche des biens de la fortune et des dons du cœur, cette aimable femme n'a jamais manqué au devoir que lui imposait ce double héritage.

Elle a donné tant qu'elle a pu ; elle a aimé toujours. Pendant plus de 40 ans, la maison de Lacomté a été le rendez-vous de tout ce que le département comptait d'honneur, de distinction et de piété, de telle sorte que tous, pauvres et riches, y étaient reçus avec une cordialité, un désintéressement qui faisait de cette famille, la maison la plus hospitalière de notre pays. Et, toujours, notre amie regrettée, faisait les honneurs avec une grâce, une amabilité que n'oublieraient jamais ceux qui l'ont connue.

Cependant les épreuves n'ont pas manqué à ce caractère d'élite : veuve à 45 ans, M^{me} de Lacomté a vu mourir trois de ses enfants, arrivés déjà à l'âge où les parents peuvent concevoir de légitimes espérances. Et depuis, la Providence, qui ne voulait pas la laisser au rang des âmes vulgaires, a abreuvé ses derniers jours de nouvelles tristesses, de nouvelles douleurs. Mais, ô vertueuse victime, vous avez tout supporté : peines morales, douleurs physiques, avec une résignation et un calme qui nous a tous édifiés ; jusqu'à votre dernier soupir, vous avez tenu à montrer que vous apparteniez à cette race de femmes à la foi ardente, aux convictions profondes, au caractère ferme, que voit disparaître, hélas ! notre siècle sensualiste et léger, où la femme futile et mondaine ne comprend presque plus la loi du sacrifice et du devoir. Fidèle jusqu'au bout à ses convictions religieuses et politiques, M^{me} de Lacomté a rendu le dernier soupir en prononçant ces deux mots : Dieu et le Roi ! Ce fut le culte de sa vie.

La population gramatoise a été admirable ; les femmes du quartier ont tenu à honneur de porter cette noble dépouille à sa dernière demeure suivie d'un nombreux cortège où se pressaient tous les rangs. Bien de larmes ont coulé.

Allocution de M. Frédéric Bercegol, d'Albas, aux élèves de l'institution Combes, de Puy-l'Evêque, le jour de la distribution des prix.

Jeunes élèves,

Je me sens tout ému, dans mon infimité, en présence de l'honneur qui m'est aujourd'hui dévolu, et en voyant, autour de moi, des têtes si dignes et si recommandables, celle surtout d'un doyen vénéré, je me demande si je suis bien ici à ma place. Cet honneur, je le dois, sans nul doute, et uniquement, à l'amitié précieuse qui m'unit à votre cher directeur, à l'élan populaire de mon cœur, qui me fit toujours l'ami dévoué de vos pères, le défenseur zélé et infatigable des intérêts de mon pays. Qu'il me soit permis, avant tout, de m'adresser à ces sièges vacants, qui offrent ici un vide pénible, pour tous et pour moi en particulier. Hommes vénérables et estimés, qui deviez les occuper, où êtes-vous ? Quel est le nuage qui vous tient éloignés de nous ? Votre présence eût été comme une bénédiction pour cette fête de famille ; nous eussions planté ensemble l'arbre cheri de la conciliation, et avec une croix de bois, formée de sa tige précieuse, vous eussiez banni ceux qui vous adressent leurs respects et leurs regrets.

Jeunes élèves, des paroles éloquentes ont été prononcées naguère dans cette ville, et dans une autre enceinte où, comme ici, on enseigne à aimer Dieu, la famille et la patrie.

Ces paroles savantes ont remué vos cœurs ; elles rendent ma tâche périlleuse et difficile. J'essaierai cependant dans ma faiblesse, de m'élever à la hauteur de ma mission, et, dans une courte et simple allocution, de vous montrer sur la mer orageuse de la vie, l'écueil le plus terrible, les phares les plus sûrs.

Oh ! oui, la tâche est difficile, après les désastres et les cataclysmes qui ont abîmé la patrie. Au milieu des tiraillements et des divisions qui la tuent, il est téméraire, celui qui ose dire à la génération nouvelle, son espoir et son culte, la ligne à suivre, les devoirs à remplir, pour relever dignement, notre drapeau trahi, mutilé, mais non vaincu ; pour reconstruire la grande nation française, lui rendre sa vieille gloire et sa dignité traditionnelles, son territoire qu'un insolent et méprisable usurpateur lui a lâchement enlevé.

Pour cela faire, enfants, soyez honnêtes, soyez chrétiens. Mais en passant par les courants difficiles de la vie, évitez avec soin les écueils ; fuyez le plus terrible, celui qui, selon moi, avilit, anihile et déshonore : l'ambition ! l'ambition démesurée de vains titres, de sots honneurs de richesses et de fortune. Cancert devant qui ronge et qui consume, fièvre brûlante, qui, sans autre mobile que l'amour de soi-même, fait oublier Dieu, naissance, famille, patrie, honneur et loyauté. Oh ! ne croyez pas cependant que je veuille éloigner de vos cœurs toute espèce d'ambition, loin de là : il en est une que je recommande et que je signale à vos jeunes désirs : c'est l'ambition qui tend à s'élever et à grandir humblement selon ses forces et selon ses talents.

Oh ! avec celle-là, montez et grandissez, mais avant, placez solidement les bases de votre échelle, sur des fondements sûrs et inébranlables : la religion et l'honnêteté ; et si parfois, dans cette marche ascendante, le succès fait défaut à vos espérances, lorsque découragés vous sentiriez la fièvre pernicieuse de l'ambition étendre votre cerveau exalté, regardez en bas, bien au-dessous de vous, considérez les misères et les douleurs qui s'y traînent résignées, et sans murmures, et alors, ramenés par une comparaison émouvante, vous relèverez les yeux vers le ciel, et vous remercirez le Créateur, de vous avoir faits moins souffrants.

Religion et honnêteté, tels sont les phares les plus sûrs pour entrer dignement dans le port.

Jeunes élèves, la patrie vous contemple, vous êtes tous appelés à la servir, chacun dans la condition qu'il plaira à la providence de lui assigner, acceptez donc sans murmures et avec abnégation celle qui vous sera faite, n'oubliez jamais les principes et les leçons, qu'un maître savant, honnête et dévoué, vous a largement distribués, et que ceux d'entre vous qui resteront attachés aux nobles travaux de l'agriculture, apprennent un jour à leurs enfants, à aimer le travail, Dieu, la patrie et la famille ; que ceux qui, par leur savoir ou par le sort, seront appelés aux rudes et glorieux travaux du soldat, relèvent fièrement nos étendards.

Et vous qui resterez au sanctuaire, vous prierez Dieu pour la France, et quand nos enfants et nos frères tomberont glorieux pour la venger, phalange d'abnégation et de dévouement, vous serez comme vos prédécesseurs sur le champ de bataille, pour les relever et pour les bénir.

Religion et honnêteté, avec ces deux leviers puissants, montez, élevez-vous jusqu'au niveau de votre valeur, qui que vous soyez, d'où que vous veniez, montez pauvres ou riches, grands ou petits, galonnés d'or, ou couverts de bure, montez honnêtes et purs, car au grand tribunal de la droiture et de l'honnêteté, on regarde comment on arrive, et jamais d'où l'on est parti.

Jeunes élèves, j'abuse de votre patience, vainqueurs, les couronnes sont prêtes, venez les recevoir, et puis, tendez une main fraternelle à ceux qui, moins heureux aujourd'hui, espèrent des jours meilleurs, et tous unis et serrés, la main dans la main, le cœur sur le cœur, forts de nos principes, forts de notre amour pour la France, jurons de la venger; et quand nous aurons expié nos torts et nos faiblesses, quand le purgatoire sera fini, lorsque le jour de la résurrection brillera, quand vous partirez pour le triomphe, sous quel drapeau que vous soyez, pourvu que sa hampe soit pure et honnête.

Enfants ! affaiblis par l'âge et par la douleur, nous vous suivrons de loin, vers le Rhin, en vous criant : Enfants, courage ! union et concorde ; droit en avant, Dieu et patrie !

Des délais supplémentaires ont été successivement accordés pour faire les déclarations et payer les droits sur les locations verbales.

Le dernier de ces délais avait principalement pour but de faciliter aux propriétaires ou bailleurs l'exécution de la loi du 28 février dernier, qui leur impose l'obligation de déclarer, sous peine d'amendes, les locations verbales consenties par eux.

On leur rappelle que le dernier délai expirera le 30 du mois courant, et que, passé ce délai, ceux qui n'auront pas fait les déclarations en temps utile seront tenus de payer, par chaque location non déclarée, non-seulement le droit simple (0,54 c. p. %), mais encore un droit en sus qui, dans aucun cas, ne peut être inférieur à 60 fr.

On étudie avec beaucoup de soin, au ministère de la justice, la question des frais de vente d'immeubles sur licitation, saisie, etc. Diverses observations ont été adressées à ce sujet; par l'une d'elles, on propose de dresser un papier libre, et d'enregistrer gratis les pièces relatives aux ventes de 2.000 fr. et au-dessous.

Nous avons déjà dit qu'on songeait à utiliser, pour former les cadres de l'armée territoriale, certains officiers de l'ancienne garde mobile et plusieurs sous-officiers de l'armée ayant accepté leur retraite; il est aussi question d'établir un concours auquel seraient admis les militaires des deux catégories.

Le ministre de la guerre et celui de la marine vont nommer une commission mixte ayant pour but de mobiliser dans les départements la gendarmerie, institution qui, jusqu'à présent, est exclusivement sédentaire et peu en mesure de se porter sur les points mêmes assez voisins de ses casernements où des désordres peuvent se produire.

Dans quelques jours, le ministre de l'instruction publique enverra à tous les provinciaux des lycées la circulaire, sur la question de l'enseignement secondaire, dont nous avons déjà parlé.

Il doit être question, dans cette circulaire, non-seulement de la suppression des vers latins, que nous avons annoncée, mais aussi d'une plus grande extension à donner aux langues vivantes, et de modifications dans le choix des classiques.

Les commissaires de police de tous les départements viennent de recevoir un questionnaire qui leur est adressé par la commission parlementaire chargée de faire une enquête sur la situation des classes ouvrières.

On parle d'un projet qui s'étudie en ce moment au ministère de l'instruction publique et qui consisterait à créer un second concours entre les lycées de Paris et de province. Ce concours aurait lieu au mois d'avril.

Dans tous nos départements, la gendarmerie a reçu l'ordre d'informer sans retard les jeunes gens des classes 1867, 68, 69 et 70, pla-

cés dans la garde nationale mobile en vertu de la loi du 1^{er} février 1868, qu'ils allaient être versés immédiatement dans la réserve de l'armée active.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux préfets relativement aux écoles mixtes, c'est-à-dire recevant en même temps des enfants de l'un et de l'autre sexe. Le ministre recommande que, là où il faudra avoir recours aux écoles mixtes, il faut que, quelque bien installée qu'elle puisse être, l'école mixte ne soit en réalité qu'une institution transitoire.

La mauvaise qualité du tabac vendu aux troupes paraît avoir occasionné quelques accidents. Sur la plainte de plusieurs chefs de corps, M. le ministre de la guerre vient d'ordonner une enquête très sévère sur les livraisons du tabac de cantine.

M. le ministre de la guerre a décidé, le 29 juillet 1872, que les orphelins des mobiles et mobilisés, tués devant l'ennemi ou morts des suites de leurs blessures, ou de maladies contractées à la guerre, pouvaient être nommés enfants de troupes, par application du décret du 22 mars 1858.

Pour la chronique locale : A. Layton.

Variétés

JUONO D'OYMÉ

LA CHANSON DES MOISSONNEURS. (1) (suite.)

Je fis quelques observations à M. C***, sur la direction qu'aurait prise, d'après lui, l'armée du roi de Navarre.

— Car enfin, lui dis-je, une chose est acquise à l'histoire : c'est que Cahors fut attaqué et pris par le pont qui relie la ville au faubourg Cabessut. Quelle nécessité dès lors pour les assaillants de passer le Lot au gué de Camy, pour avoir à le repasser plus tard, afin de...

— « Je vous comprends, répondit M. C***, et je sais que sur ce point, je suis en désaccord avec l'opinion accréditée, d'après laquelle l'armée des huguenots aurait débouché dans le vallon de Simèle, par les gorges qui tournent Cahors du côté du Sud. Mais c'est parce que cette route était celle qu'il eût dû suivre naturellement, que M. de Mornay, en capitaine habile, évita de la prendre.

» Dans l'espoir de dépister les espions de M. de Vezin, il se dirigea sur Catus, revint sur Cahors par St-Denis et la vallée de Gigouzac; gravit les côtes qui le séparaient du Lot; passa la rivière en face d'Arcambal et arriva, par Begouin, dans le vallon de Simèle, peu de temps avant la nuit...

Je me contentai des explications de mon cicerone, auquel je laisse toute la responsabilité de sa version. Tout ce que je tenais à savoir, c'était l'histoire de Juono d'Oymé, et M. C*** continua ainsi :

— « Si M. de Mornay avait espéré surprendre Cahors par ces marches détournées et s'en emparer par un coup de main, son illusion ne fut pas de longue durée. Le soir même de son arrivée devant la ville, il gravit avec le roi le Pech de Roles et put se convaincre, à l'agitation qui régnait parmi les habitants et par les travaux de défense qu'il constata, que l'éveil était donné et que la lutte serait opiniâtre.

» Mais si du point d'observation qu'il avait choisi, il avait braqué sa lunette sur la Tour de Jean XXII, il y eût aperçu M. de Vezin qui, averti par ses espions, était venu suivre les mouvements de l'ennemi, en compagnie du supérieur du couvent des Chartreux.

— Cordieu, sire ! disait Mornay au roi, sur le Pech de Roles, la besogne sera rude et Votre Majesté n'aura qu'à se tenir loin de la bagarre, si elle veut entrer vivante dans la place.

— Par St-Criq, Révérend ! disait, de son côté, le défenseur de Cahors, sur la Tour de Jacques d'Euse, ce sont bien ces damnés de huguenots, et ils sont au moins trois mille. Heureusement je les attendais et par la Sainte-Coiffe ! j'en ferai si grand carnage, que le Lot coulera comme du sang sur des chaussées de cadavres.

— Ventre saint-gris, Mornay ! répondait

Voir les trois derniers numéros.

Henri à son général en chef, qui lui conseillait la prudence, voulez-vous donc que je fasse rougir de honte mon panache blanc ?

« Pas de lenteur surtout et dès demain, faites avancer les hommes, jouer les hâches et les pétards, et vite l'assaut ! »

— Dites-moi donc, demandait le père Chartreux à M. de Vezin, puisque vous parlez de la Sainte-Coiffe, ne pensez-vous pas qu'il serait bon de l'exposer aux regards des fidèles et de faire sonner les cloches, pour adresser à Dieu des prières publiques ?

— Je pense, répondit le comte, que vous êtes libre de faire sonner les cloches, pendant que je ferai tonner le canon, et c'est principalement sur celui-ci que je compte, pour exterminer les huguenots...

» Voilà ce qui se disait sur le Pech de Roles et sur la Tour de Jean XXII.

Des deux côtés, mêmes dispositions d'acharnement pour la lutte qui allait s'engager, et l'effet répondit aux paroles que vous venez d'entendre.

L'assaut fut terrible et la résistance digne de l'attaque.

Rien, dans les temps modernes, ne rappelle la prise de Cahors, si ce n'est celle de Saragosse.

Chaque habitant converti en défenseur de la ville et chaque maison en forteresse; le massacre de rue en rue, des arquebuses à toutes les fenêtres et des projectiles meurtriers lancés du haut des toits, chargés d'hommes et de femmes; la mort par le fer et la flamme; le combat corps à corps et, partout, la rage, les imprécations; pendant plusieurs jours ce ne fut que cela !

Un instant, le carnage parut se concentrer dans la partie de Cahors, appelée aujourd'hui la rue du Château national.

C'est là que les étudiants, assez nombreux à Cahors à cette époque, s'étaient portés avec autant d'entrain et d'ensemble que s'il eût été question d'une mascarade de mardi-gras ou de toute autre partie de plaisir. Bientôt la basoche était venue se joindre à eux, et, à la suite des clercs, les abbés et les religieux de plusieurs ordres.

Renfermés dans le collège Pélegri, ils tenaient en échec le meilleur de l'armée du roi de Navarre, qui assistait de sa personne à ce combat à outrance.

Quiconque s'aventurait à la portée de l'arquebuse tombait foudroyé sous les balles, et le combat commencé le matin durait encore à la nuit tombante.

Tout-à-coup, un soldat sort des rangs, arrive, en rasant les murs, jusqu'à la porte du collège et, là, abrité sous les poutres faisant saillie du premier étage, il attaque si vigourensement du levier et de la hâche, que le fer cède et le bois vole en éclats.

— « A moi, les braves ! » s'écrie M. de Bélaye.

Cinquante fantassins s'élançant sur ses pas, sous une grêle de balles. Mais au moment où ils allaient s'introduire dans la cour qui séparait le collège de la rue, l'héroïque jeune homme qui avait ouvert la brèche, tomba foudroyé, sur la première marche de l'escalier de pierre qu'il s'appretait à gravir.

Dès ce moment, ce fut le combat dans les grandes salles ou les corridors étroits et sombres; l'engagement d'homme à homme, le poignard et la dague au lieu de l'arquebuse.

Pas de répit qu'il ne fallut prendre d'assaut, d'étage qui ne menaçât de crouler sous le poids des victimes.

Plus on approchait du faite de l'édifice, plus la lutte devenait sanglante. C'est seulement sous les combles qu'elle se termina, et l'on vit alors, pour retarder d'un instant l'heure fatale, les vaincus s'élançant dans le vide et se briser, dans leur chute, sur le pavé sanglant de la rue.

Pendant cet horrible carnage, une jeune fille priait avec ferveur dans la chapelle de Roc-Amadour, et les deux cierges offerts par elle à la madone s'éteignaient, sur l'autel où ils brûlaient depuis le matin...

Le jeune homme tué le premier, à l'entrée du collège Pélegri, c'était Robert Lafèche !

La jeune fille agenouillée aux pieds de la Vierge, c'était Juono d'Oymé !

Après s'être séparée de son bien-aimé au gué de Camy, elle s'était rendue à pied à l'illustre sanctuaire. Ai-je besoin de dire pourquoi ? Mais si elle était restée fidèle au culte dans lequel l'avait élevée sa mère, il n'en était pas de même de Robert Lafèche, et voilà pourquoi, sans doute, sa prière ne fut point exaucée...

La nouvelle de la prise de Cahors ne fut pas longtemps à se répandre dans la contrée.

Quand Juono d'Oymé l'apprit, qui peut dire tout ce qu'elle éprouva d'anxiétés ? Son amoureux vivait-il encore, et le roi de Navarre tiendrait-il sa promesse, en consentant à les réunir ? C'est

ce que nul ne pouvait lui dire et, partagée entre la terreur et l'espérance, elle quitta Anglars-Juillac et se dirigea vers Cahors.

LÉON VALÉRY, de Lalbenque.

(A continuer).

Dernières nouvelles

Paris, 22 septembre.

M. About a été mis en liberté hier; il a quitté Strasbourg, à trois heures, allant à Saverne. Il est attendu à Paris aujourd'hui.

Paris, 23 septembre.

Une lettre de M. About, datée de Paris, hier soir, remercie M. Thiers et les ministres de leur intervention diplomatique.

M. About remercie également la presse à laquelle il fait appel pour soutenir la sainte liberté d'écrire contre les prétentions de la Prusse rendant justiciable de ses tribunaux tout auteur qui la juge sévèrement dans le livre ou le journal.

Hier la tranquillité a régné partout. Il y a eu dans diverses villes quelques banquets privés sans aucun incident.

Versailles, 23 septembre.

Quelques banquets privés ont eu lieu hier dans les grandes villes, mais la tranquillité n'a été troublée nulle part.

Le banquet de l'Abresle près Lyon fait exception, car s'il est vrai que 700 personnes y aient pris part, il est assez difficile de voir là une réunion privée. D'ailleurs, les toasts, signalés par une dépêche de Lyon, qui y ont été portés, suffiraient pour enlever à cette réunion le caractère privé qui seul pouvait le mettre en dehors des prescriptions de l'autorité.

A Marseille, un banquet avait été préparé, mais devant l'injonction du commissaire de police, les invités se sont séparés sans résistance.

A Chambéry, le banquet projeté n'a pas eu lieu sur les conseils de M. Gambetta lui-même.

Dans presque toutes les autres grandes villes, l'anniversaire du 22 septembre a passé complètement inaperçu.

M. de Gontant-Biron a dîné hier soir chez M. Thiers avec M. et M^{me} Léon Say, le préfet de la Creuse et deux ou trois autres personnes.

M. et M^{me} Thiers ont assisté hier aux courses, au bois de Boulogne.

On parle de la mise en disponibilité de M. Jules Mahias, préfet d'Oran. La reproduction de cette nouvelle dans l'avenir national fait supposer qu'elle n'est pas dénuée de fondement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

Bourse de Paris.

Paris, 24 septembre 1872, soir.

Table with 2 columns: Rente 3 p. % and 4 1/2 p. %, and 5 p. % Emprunt ancien and 5 p. % Emprunt nouveau. Values: 53.70, 76.50, 83.95, 86.80.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1542 — 14 septembre 1872

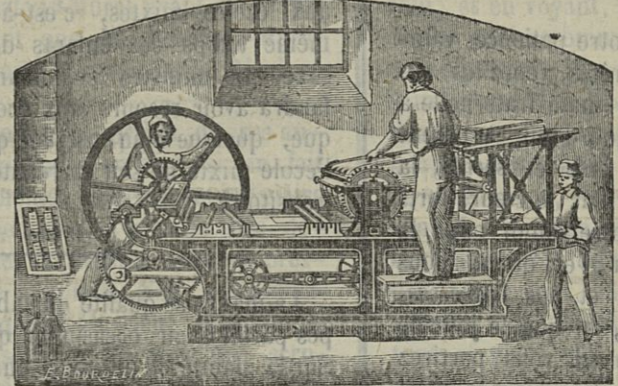
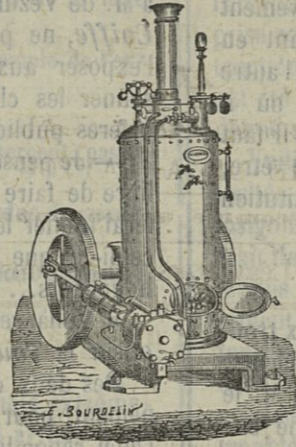
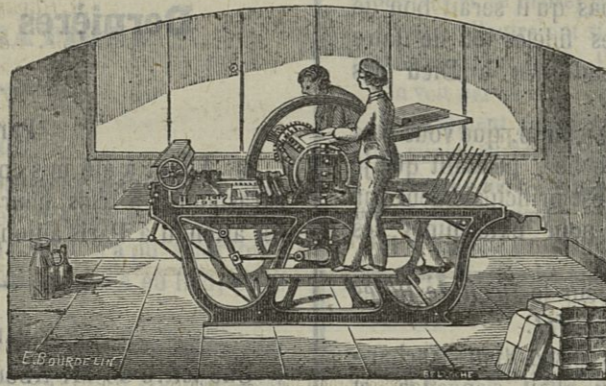
Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le prince Milan Obrenowitch de Serbie. — La forteresse d'Ehrenbreitstein. — Courrier de Berlin. — Monomanie, nouvelle par M. Peyremal (suite). — Scènes de la vie des bêtes. — Promenades archéologiques. — Les théâtres. — Le paquebot le Sénégal, de la compagnie des Messageries maritimes.

Gravure : L'entrevue des trois empereurs : arrivée de l'Empereur de Russie à la gare de Berlin. — L'entrevue de Berlin : les trois empereurs à Sans Souci. — Le prince Milan Obrenowitch de Serbie. — La forteresse d'Ehrenbreitstein. — Les bohémiens à Paris : le campement des bohémiens à la porte de Saint-Ouen; — Une voiture de bohémiens. — Les fêtes des environs de Paris : un théâtre forin, la parade. — Landon (2 gravure). — Le paquebot le Sénégal, de la compagnie des messageries maritimes. — Échecs. — Rébus.

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traire sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement. L'abonnement se paie d'avance.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU & FILS, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches
 Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers
 Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès
 etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures
 Livres — Registres avec réglure en tous sens
 Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats
 etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

En Vente chez tous les libraires

LES RURAUX

(Dialogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
 De chaque Commune du Département du Lot
 a ux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement
 et du Département, dressé en exécution de
 l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

AVIS IMPORTANT

LA MAISON

JEAN-VINCENT BULLY

Croit nécessaire d'informer le public qu'il existe,
 venant de Genève, une contrefaçon extérieurement iden-
 tique à son VINAIGRE DE TOILETTE.

Cette imitation frauduleuse est vendue en France,
 comme de provenance véritable, par des Placiers et des
 Colporteurs qui l'offrent, à prix réduit, aux détaillants
 souvent trop crédules.

Malgré de nombreuses saisies, faites en diverses loca-
 lités, on n'a pas dû assurément attendre tous les cou-
 pables; aussi les Consommateurs devront-ils se tenir
 sur leurs gardes ainsi que les marchands eux-mêmes
 pour ne pas être victimes de cette inqualifiable trom-
 perie, déferée déjà aux tribunaux.

Pour toute sûreté, les débitants sont invités à
 s'adresser directement à la Maison

JEAN-VINCENT BULLY
 67, Rue Montorgueil, à Paris.

ÉCOLE DE NOTARIAT

ENREGISTREMENT ET HYPOTHÈQUES

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Rue Bellegarde, 17, hôtel Victor-Gesta, à Toulouse

Directeur : CLÉRY-MALIGE

DIXIÈME ANNÉE

Résultats de l'année 1871-1872 :

16 examens à la Faculté de Droit de Toulouse : 15 reçus. — 3 en No-
 tariat : tous reçus.

Prix du en entier :

COURS ORDINAIRES. — Par année scolaire, 400 fr., moitié en entrant et moitié le
 1^{er} mars suivant.

FORFAIT. — Capacité en 8 mois, 1,500 fr., moitié en entrant et le restant quatre mois
 après.

LEÇONS PARTICULIÈRES. — Par mois et d'avance, 150 fr.

La rentrée est fixée au 15 octobre prochain.

(PRÉVENIR)

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catar-
 rhes, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
 Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se
 chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits

SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

PAPETERIE COOPÉRATIVE D'ANGOULÊME

LAROCHE-JOUBERT, LACROIX ET C^{ie}
 Les papiers portant L-J, D, L et C^{ie}, en filigramme, sont garantis exempts de poudre
 minérale quelconque.

Se trouvent, en France et à l'étranger, dans tous les magasins qui vendent du papier

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

ENTREPOT

DE TUILES DE RAMPS & DE CHARBONS

MÉLET

Aubergiste, Vastes Écuries et Remises
 A Cahors, Faubourg St-Georges.

Le Sieur MÉLET, aubergiste, à
 Cahors, faubourg St-Georges, prévient
 le Public qu'il vient d'établir un Entre-
 pôt de Tuiles de Ramps de Charbons
 de toute nature. Il livrera les meilleu-
 res qualités à un prix très réduit.

ELIXIR

ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.

Guérison sûre et prompte des rhu-
 matismes aigus et chroniques, goutte,
 lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.

10 fr. le flacon, et 10 jours de traitement.
 Un ou deux suffisent ordinairement.

Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

A CÉDER

UN MAGASIN

DE

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage,
 bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.